



L'industrie de la construction et sa main-d'œuvre

De nombreuses questions.



Une solution : le
**programme
d'Information
sur le marché
du travail**

Q Pourquoi une industrie multimilliardaire qui représente près de 12% du PIB du Canada et qui emploie un Canadien ou une Canadienne sur 20 aurait-elle besoin d'un programme d'Information sur le marché du travail?

R Le programme d'Information sur le marché du travail du Conseil sectoriel de la construction permettra de répondre à trois questions : « Quelles compétences sont nécessaires? », « Combien de travailleurs et travailleuses faut-il? » et « Comment peut-on les trouver? ».

Il est particulièrement difficile de répondre à ces questions dans l'industrie de la construction à cause de la relation distinctive entre les travailleurs et travailleuses et leurs employeurs. Dans bien des industries, les employeurs engagent des travailleurs et travailleuses pour répondre aux exigences du cycle économique, habituellement à long terme. Toutefois, dans l'industrie de la construction, les employeurs ne cessent d'engager, même quand l'économie est en phase descendante. Cela tient au fait que le travail de construction est toujours temporaire, qu'il dure une heure ou deux ou une année ou deux à un chantier précis. De plus, un emploi – au sens traditionnel – n'existe pas vraiment dans l'industrie puisque les heures de travail effectuées dans un certain métier à une certaine période ne correspondent pas toujours à un emploi à plein temps sur une base annuelle. Un travail de construction de mille heures peut constituer une demi-année de travail pour une personne ou une semaine de travail pour 25 personnes.

Le caractère cyclique du travail dans l'industrie de la construction la rend particulièrement vulnérable aux cycles d'expansion et de ralentissement de l'ensemble de l'économie. L'information sur le marché du travail peut amortir les effets des cycles sur l'ensemble de la main-d'œuvre de la construction.

...dans l'industrie de la construction,
les employeurs ne cessent d'engager,
même quand l'économie est en phase descendante.

Q Comment un programme d'Information sur le marché du travail aidera-t-il à relever ces défis?

R L'information est le meilleur moyen par lequel l'industrie peut relever des défis en matière de ressources humaines. Un programme d'IMT bien structuré permet à tous les intervenants de l'industrie de la construction – des acheteurs de construction aux employeurs individuels et aux groupes syndicaux – de prendre des décisions éclairées.

À court terme, l'information leur permet d'intervenir rapidement, avant que les problèmes ne s'aggravent. À moyen ou à long terme, elle permet aux intervenants et aux gouvernements de procéder à des modifications des politiques qui règlent de problèmes potentiels importants, tels que les pénuries de main-d'œuvre, longtemps avant qu'ils ne se manifestent.

L'information permet de prévoir la demande, de déterminer dans quelle mesure la main-d'œuvre disponible pourra s'adapter à cette demande et de connaître l'écart probable entre l'offre et la demande sur le marché du travail. C'est particulièrement important quand :

- des employeurs soumissionnent pour obtenir du travail supplémentaire
- des syndicats locaux reçoivent une demande de cartes de transfert d'un autre local
- des acheteurs de construction établissent l'échéancier d'un grand projet



Q Quels avantages le programme présente-t-il pour l'industrie?

R L'objectif principal du programme d'IMT est d'accroître à long terme la productivité de l'industrie de la construction en :

- maintenant une main-d'oeuvre expérimentée
- incitant des travailleurs ou travailleuses expérimentés à réintégrer l'industrie
- adaptant l'afflux d'apprentis aux besoins de l'industrie afin de réduire le nombre des apprentis devant quitter celle-ci faute de travail
- recrutant des apprentis qualifiés à la faveur d'une offre d'emploi plus stable

Le programme d'IMT produira une profusion de renseignements classés par province ou territoire, par secteur de construction et par métier. Certains renseignements seront mis à jour trimestriellement alors que d'autres le seront annuellement.

Les produits et services issus du programme comprendront :

- des prévisions annuelles des investissements
- des prévisions annuelles de la demande de main-d'oeuvre
- des prévisions annuelles de l'offre de main-d'oeuvre

Le programme d'IMT du Conseil sectoriel de la construction est un nouvel instrument de planification des ressources humaines de l'industrie de la construction. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme crucial, rendez-vous à notre site à l'adresse www.csc-ca.org ou communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Conseil sectoriel de la construction
220, av. Laurier ouest, suite 300
Ottawa (Ontario) K1P 5Z9
Téléphone : 613 569-5552
Télécopieur : 613 569-1220
Courriel : info@csc-ca.org

Le financement de ce projet provient du Ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences

Canada

Le Conseil sectoriel de la construction (CSC) est un organisme national dont le mandat est de favoriser la création d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée qui sache répondre aux besoins actuels et futurs de l'industrie canadienne de la construction. Créé en avril 2001, le CSC est issu d'un partenariat entre les syndicats, le patronat et les gouvernements. Le mandat du CSC consiste essentiellement à trouver des moyens de relever les défis que présentent les ressources humaines de l'industrie de la construction grâce à des partenariats au sein de celle-ci.

- des recherches sur la disponibilité de main-d'oeuvre
- une évaluation annuelle des besoins en main-d'oeuvre
- une prévision annuelle du marché du travail
- des bulletins trimestriels sur les marchés du travail national ainsi que provinciaux et territoriaux
- des analyses des répercussions de grands projets
- une conférence annuelle sur les perspectives régionales
- une conférence annuelle sur les perspectives nationales
- un portail d'information sur les possibilités de carrière
- un système d'accès et de distribution de l'information sur le web

Q D'où viendra l'information qui servira au programme d'IMT?

R L'information produite dans le cadre du programme viendra d'un vaste éventail de sources mais elle sera entreposée dans un endroit central afin d'en faciliter l'accès et la mise à jour. Cela assurera aux intervenants de l'industrie un accès à l'information la plus récente disponible et permettra de voir à ce que les données portant sur les régions, provinces et territoires soient structurées de façon cohérente.

Les buts principaux du programme d'IMT comprennent celui de tirer parti du plus grand nombre possible de sources d'information et celui de témoigner du point de vue propre à chaque région, secteur et groupe d'intervenants. À ces fins, le programme créera de l'information, recueillera des informations de sources existantes et

précisera l'information produite par les régions, les groupes de consultation et les intervenants de l'industrie. L'information viendra :

- de représentants industriels et gouvernementaux
- du réseau régional de l'IMT, qui comprendra les intervenants syndicaux et patronaux, les associations de propriétaires et les ministères ou organismes gouvernementaux appropriés de la province ou du territoire
- d'un comité national des propriétaires qui comprendra les acheteurs de construction
- de listes de grands projets obtenues grâce à des ententes de coopération avec les organisations appropriées de chaque province ou territoire
- de groupes de consultation regroupant des principaux intervenants sur des questions au sujet desquelles de plus amples informations doivent être obtenues pour mieux comprendre et connaître l'industrie
- de sources statistiques traditionnelles telles que le Recensement

Q À qui profitera le programme?

R Le programme d'IMT est destiné à répondre aux besoins différents de nombreux auditoires, y compris les suivants :

- travailleurs et travailleuses de la construction en chômage
- employeurs
- titulaires de diplômes d'études professionnelles
- groupes syndicaux
- acheteurs de construction
- organisations de santé et de sécurité
- organismes économiques gouvernementaux
- gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux

